

### DEROULEMENT DES ELECTIONS LIFN MANDATURE 2024-2028

Date limite d'affiliation à la FFN des clubs pour pouvoir prendre aux différents votes comptant pour les élections LIFN de la mandature 2024-2028 : **mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024 à 8h.**

Pour la mandature 2024-2028, 4 votes sont organisés.

#### Election des membres du Comité Directeur

**Vendredi 27 septembre 2024** : transmission de la liste des candidats validés par la CSOE (Commission de Surveillance aux Opérations Electorales) aux clubs.

**Mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024 après-midi** : envoi par mail du lien de la plateforme de vote et des identifiants aux personnes désignées comme présidents des clubs affiliés FFN par la société i-pericles.

**Du vendredi 4 octobre à 8h au lundi 7 octobre 2024 à 18h** : 1<sup>er</sup> tour du vote sur la plateforme par toutes les personnes désignées président.es des clubs affiliés FFN. Le nombre de voix par club est déterminé par le nombre de licences à l'issue de la saison 2023-2024 (1 licence = 1 voix).

**Du mardi 8 octobre à 14h au jeudi 10 octobre 2024 à 18h** : 2<sup>ème</sup> tour du vote sur la plateforme par toutes les personnes désignées président.es des clubs affiliés FFN.

**Vendredi 11 octobre 2024** : publication des résultats des élus au Comité Directeur pour la mandature 2024-2028.

Composition du Comité Directeur et mode de scrutin

Le Comité Directeur de la Ligue est composé de douze (12) à trente-deux membres (32).

Chacun des deux genres (hommes et femmes) devra bénéficier à l'issue des élections de 2024 d'a minima 40% des sièges pourvus.

Au premier tour du scrutin, l'élection a lieu à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Au second tour, l'élection a lieu à la majorité relative. Les candidats doivent, pour être élus, obtenir au moins le quart des voix représentées.

En cas d'égalité des suffrages, le siège est attribué au moins âgé des candidats susceptibles d'être élus.

#### Election du/de la Président.e de la Ligue Ile-de-France de Natation

**Samedi 12 octobre à 10h** : les membres du Comité Directeur se réunissent entre eux pour voter et proposer un/une Président.e.

Puis vote d'approbation par toutes les personnes désignées président.es des clubs affiliés FFN ou son représentant via la plateforme (10 min de délai pour l'ensemble des votes). L'approbation a lieu à la majorité absolue des suffrages exprimés et des bulletins blancs.

### Election des délégués régionaux parmi le Comité Directeur (3 délégués et 3 suppléants)

**Samedi 12 octobre à 10h** : les membres du Comité Directeur se réunissent pour voter et proposer 3 délégués et 3 suppléants parmi eux. En cas d'égalité, sont désigné les plus âgés des délégués ou des suppléants susceptibles d'être désignés.

Puis vote d'approbation par toutes les personnes désignées président.es des clubs affiliés FFN ou son représentant via la plateforme (10 min de délai pour l'ensemble des votes).

L'approbation a lieu à la majorité des suffrages exprimés.

### Election des délégués régionaux parmi les président.es des Comités Départementaux (1 délégué et 1 suppléant)

**Lundi 7 octobre à 8h** : date limite d'envoi des candidatures parmi les président.es des Comités Départementaux (un mail spécifique sur ce scrutin leur est adressé).

**Mardi 8 octobre à 8h** : envoi par mail du lien de la plateforme de vote et des identifiants aux Président.es des Comités Départementaux.

**Du mardi 8 octobre à 14h au jeudi 10 octobre 2024 à 18h** : vote pour proposition d'un délégué et d'un suppléant parmi les président.es de Comités Départementaux. 8 CD = 8 votes avec 1 voix chacun. En cas d'égalité, est désigné le plus âgé des délégués ou des suppléants susceptibles d'être désignés.

**Samedi 12 octobre à 10h** : vote d'approbation par toutes les personnes désignées président.es des clubs affiliés FFN ou son représentant via la plateforme (10 min de délai pour l'ensemble des votes). L'approbation a lieu à la majorité des suffrages exprimés.

### Election des délégués régionaux parmi les présidents de club de plus de 700 licenciés sur la saison 2023/2024 (1 délégué et 1 suppléant)

**Lundi 7 octobre 2024 à 8h** : date limite d'envoi des candidatures parmi les Président.es de club de plus de 700 licenciés sur la saison 2023/2024 (un mail spécifique sur ce scrutin leur est adressé).

**Mardi 8 octobre 2024 à 8h** : par mail du lien de la plateforme de vote et des identifiants aux Président.es de club de plus de 700 licenciés sur la saison 2023/2024.

**Du mardi 8 octobre à 14h au jeudi 10 octobre 2024 à 18h** : vote pour proposition d'un délégué et d'un suppléant parmi les personnes désignées président.es des clubs affiliés FFN de plus de 700 licenciés sur la saison 2023/2024. 31 clubs = 31 votes avec 1 voix chacun. En cas d'égalité, est désigné le plus âgé des délégués ou des suppléants susceptibles d'être désignés.

**Samedi 12 octobre à 10h** : vote d'approbation par toutes les personnes désignées président.es des clubs affiliés FFN ou son représentant via la plateforme (10 min de délai pour l'ensemble des votes). L'approbation a lieu à la majorité des suffrages exprimés.

**Informations sur l'Assemblée Générale Elective du samedi 12 octobre 2024**

**Le 10 octobre 2024 à 8h** : envoi du lien de vote pour l'Assemblée Générale Elective du 12 octobre 2024 aux clubs affiliés.

**Le 12 octobre 2024 à 10h** : ouverture de l'Assemblée Générale Elective en visio pour tous les clubs affiliés.  
Lien de la visio transmis via la convocation.  
Ordre du jour précisé dans la convocation.

**En cas de non-réception des différents liens pour voter : vérifier dans votre boîte mail indésirable. Sinon contactez le support : [support@i-pericles.fr](mailto:support@i-pericles.fr)**